

Affaire suivie par Elise Bollier (03.86.72.43.76)

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES QUARTIERS  
DU LUNDI 12 MARS 2018**

La Commission des quartiers s'est réunie le lundi 12 mars 2018, à 18h30, au Pôle Rive-Droite.

**ETAIENT PRESENTS :**

Elus municipaux

**Guy PARIS**

Adjoint chargé de la Démocratie de proximité, des  
Quartiers et de la Citoyenneté

**Rita DAUBISSE**

Conseillère municipale

**Elisabeth GERARD-BILLEBAULT**

Conseillère municipale

Représentants des habitants à la Commission des quartiers

**Christine POTRAT**

Conseil de quartier Boussicats

**Christian LALANDRE**

Conseil de quartier Sainte-Genève

**Michèle LIGNON**

Conseil de quartier des Piedalloues-La Noue

**Jean-Luc CECILE**

Conseil de quartier des Rosoirs

**Pascal DURVILLE**

Conseil de quartier Centre-Ville

**Jean-Pierre WILZIUS**

Conseil de quartier Saint-Gervais/Brazza

**Roger MILOT**

Conseil de quartier Conches/Clairions

**ASSISTAIENT EGALEMENT :**

**Alexia ROELENS**

Chargée de mission Direction du Développement  
Durable

**Elise BOLLIER**

Référente des Conseils de quartiers / CSS

**Valérie MARTIN**

Coordonnatrice quartier des Rosoirs

**Mathieu EBEL**

Coordonnateur quartiers Sainte-Genève et Brichères

**Denis PRINCE**

Coordonnateur quartiers Piedalloues et Saint-Julien/  
Saint-Amâtre

**EXCUSÉS :**

**Elodie ROY**

Conseillère municipale

**Malika OUNES**

Conseillère municipale

**Didier SERRA**

Conseiller municipal

**Représentant**

Conseil de quartier des Brichères

**Représentant**

Conseil de quartier Saint-Siméon

**ABSENTS :**

**Représentant**

Conseil de quartier Saint-Julien/Saint-Amâtre

**Représentant**

Conseil de quartier Rive-Droite

Guy Paris accueille les participants et ouvre la séance.

La parole est donnée à Alexia Roelens, chargée de mission à la Direction du Développement Durable, qui présente le projet "*Végétalisons nos rues*", projet initié et "boosté" par le Conseil de quartier Centre-Ville et engagé par la Ville d'Auxerre dans le cadre du programme Cit'ergie, action 27. Polarité sur le centre-ville, en phase expérimentale, le but est d'élargir la démarche à l'ensemble des quartiers après en avoir tiré des enseignements. Le quartier des Piedalloues et celui de Saint-Siméon sont déjà dans une démarche de jardins partagés qui fonctionne.

### ***Pourquoi végétaliser ?***

Pour le plaisir, le bien être, le moral, pour partager, mettre en valeur le patrimoine, favoriser la biodiversité, embellir le cadre de vie, ... C'est une demande des habitants et ce dans une majorité de villes (Rennes, Lille, Bordeaux, Nantes, ...) et de villages.

### ***Où ?***

La phase expérimentale sera concentrée sur le Centre-ville. 6 rues ont été sélectionnées : rue de Paris, rue Saint-Germain, rue Germain-de-Charmoy, rue du Docteur-Labosse, rue Joubert et rue Sous-Murs. Ces rues forment un tracé de visite des monuments historiques. Elles ont, d'une part, un intérêt touristique et esthétique et d'autre part les habitants sont demandeurs et intéressés.

### ***Sous quelles formes ?***

Outre les critères techniques, en particulier la largeur des trottoirs, les rues sont en secteur sauvegardé et donc soumises à la réglementation des Bâtiments de France. Le choix des contenants se fera aussi en fonction des possibilités : fosses au pied des maisons (si le revêtement du trottoir le permet) ou pots/jardinières/suspensions (ces contenants doivent être approuvés par l'Architecte des Bâtiments de France) ou appui sur un mur.

### ***Quels végétaux ?***

Il faut choisir des plantes rustiques et les mixer pour avoir des floraisons le plus longtemps possible. Il faut aussi mixer les strates pour un visuel volumineux et harmonieux. Les rues du centre-ville ne sont pas très ensoleillées, il ne faudra donc pas de plantes méditerranéennes ou qui demandent le plein soleil. Il faut aussi tenir compte de la composition du sol et que les fosses ne soient ni très profondes ni très larges mais suffisantes (de 15 à 20 cm).

### ***Par et avec qui ?***

Il s'agit d'un projet citoyen. La Ville et les Conseils de quartiers sont facilitateurs mais la démarche participative doit être celle des habitants et riverains volontaires, seuls ou en collectif. La Direction du Développement Durable accompagnera les projets et éditera un guide, la Direction du Cadre de Vie creusera les fosses pour les plantations et conseillera sur le choix des plants.

C'est un engagement mutuel, traduit dans une charte, entre la Ville, qui met à disposition le domaine public et propose une aide technique et les habitants, qui doivent planter et entretenir tout au long de la démarche, respecter les conditions d'accessibilité et de sécurité.

La journée de lancement est programmée le samedi 28 avril 2018, de 14h à 17h, place Saint-Germain et rue Germain-de-Charmoy, dans le cadre des Rencontres Auxerroises du Développement Durable. Tous les Conseils de quartiers sont invités à participer à cette journée.

**Elisabeth Gérard-Billebauld** souligne que la Ville fait déjà beaucoup en matière d'embellissement par le fleurissement et l'entretien des espaces verts existants. Il pourrait être compliqué de juxtaposer les opérations Ville avec l'envie et l'implication des habitants.

**Alexia Roelens** indique bien que l'espace consenti à l'habitant sera, d'une certaine manière, son petit jardin, hors de compétence des services de la Ville.

**Guy Paris** précise que la Ville est chargée de fleurir, d'enjoliver des espaces comme les ronds-points, les parcs, les promenades, ce ne sont donc pas les mêmes endroits. Le citoyen contribue à l'embellissement de sa Ville par le fleurissement de sa maison, le plus est de végétaliser sa rue. C'est une complémentarité, une participation citoyenne et un maillon de lien social qui fonctionne.

**Guy Paris** informe également de l'adoption, au prochain Conseil Municipal, de la Charte de l'Arbre, élaborée sous forme d'un code de bonne conduite et de référence dans tous les projets où l'arbre est concerné.

**Jean-Luc Cécile** (Conseil de quartier des Rosoirs) demande si l'achat des plantes est à la charge du citoyen ; la réponse est affirmative. Il évoque le vandalisme dont personne n'est à l'abri, déploré par tous mais inévitable.

**Elisabeth Gérard-Billebauld** revient sur la responsabilité que l'on donne aux citoyens et qui mériterait d'être transférée à d'autres domaines comme la sécurité, la propreté, ... des projets qui créent et valorisent le lien social.

**Pascal Durville** (Conseil de quartier Centre-Ville) indique que cela a été appliqué dans le domaine de la propreté avec le projet "1 jour, 1 déchet" suivi de l'opération "Je ne jette plus" et maintenant avec les "Boîtes à mégots".

**Guy Paris** rappelle aussi le travail fait en partenariat avec les lycées Saint-Germain pour la valorisation et l'appropriation des espaces autour de l'établissement et Jacques-Amyot, dans le cadre de l'aménagement de l'ancien parc à vélos en espace de détente.

### **Projets en cours**

#### **Conseil de quartier Sainte-Geneviève - Achat de panneaux directionnels**

Le quartier Sainte-Geneviève se compose de nombreuses rues, bordées pour la plupart d'immeubles, où il apparaît parfois difficile de se repérer. Les membres du Conseil de quartier souhaitent l'implantation de trois panneaux directionnels comprenant, le plan du quartier, mentionnant le nom des rues et incluant le positionnement "Vous êtes ici". Ces panneaux permettraient ainsi à tout à chacun de se diriger plus facilement dans ce réseau de voies. Ce territoire est riche d'associations et l'ouverture du nouvel équipement de territoire attire beaucoup de public.

Un panneau serait positionné boulevard Gouraud, au niveau du Complexe Sportif des Hauts d'Auxerre, un autre à l'angle des avenues Saint-Georges/Ingres, le troisième à l'arrière du nouvel équipement de territoire, avenue Général-Weygand.

L'estimation est de **915 €**.

**Le projet est validé.**

#### **Conseil de quartier des Piedalloues-La Noue - Achat et pose d'une vitrine d'informations**

Le Conseil de quartier des Piedalloues-La Noue ne possède pas de vitrine d'informations. Comme sur pratiquement tous les quartiers, ce matériel permet, en effet, aux membres des Conseils de quartiers d'afficher les comptes-rendus de leurs réunions et de tenir informé la population des manifestations, projets, réalisations, ...

Ce panneau serait positionné place du Cadran.

L'estimation est de **850 €**.

**Le projet est validé.**

**Guy Paris** rappelle que les membres des Conseils de quartiers doivent veiller à leur bonne utilisation et à les faire vivre.

#### **Conseil de quartier des Rosoirs - Octroi d'une subvention**

La propreté et la civilité sont deux thèmes abordés régulièrement par les Conseils de quartiers. Les quartiers dotés d'établissements scolaires (collège et/ou lycée) sont d'autant plus confrontés à ces problématiques du fait de la forte présence des jeunes.

Le lycée Vauban a mis en place des "brigades vertes". Le ramassage des déchets s'effectue par classe, durant 1h, sur les espaces en libre accès. Les lycéens s'inscrivent ainsi dans une démarche de respect et de sensibilisation à la propreté.

L'espace entre la grille d'accès au lycée et la rue Faidherbe est un lieu de rencontre prisé des lycéens et désormais sous leur gestion. Afin de le valoriser, du mobilier urbain, acheté par l'établissement, sera implanté.

Les membres du Conseil de quartier des Rosoirs souhaitent soutenir cette action en participant à l'achat, par le biais d'une subvention. En effet, depuis deux ans les membres du Conseil de quartier se réunissent dans une salle du lycée Vauban, mise à leur disposition ; ils ont créé des liens avec les personnels de l'établissement et travaillent ensemble sur des projets citoyens.

Le montant de la subvention est de **1 400 €**.

**Le projet est validé.**

Elisabeth Gérard-Billebault souligne que ce projet peut être retenu comme modèle, tant dans sa forme que sur le fond.

### **Conseil de quartier Conches-Clairions - Aménagement d'un espace jeux**

Depuis quelques années, le quartier s'est enrichi d'un lieu de détente et de jeux. Le square *Le Petit Prince* fait maintenant partie du paysage urbain de ce quartier dont les populations se sont appropriées les espaces.

Toutefois, il n'y a pas de jeux adaptés à la tranche d'âge des 6/11 ans, trop grands pour les jeux existants et pas suffisamment pour les espaces de jeux collectifs.

Le Conseil de quartier, souhaitant remédier à ce manque, a sollicité les services de la Ville pour l'étude.

Les membres de la Commission des quartiers, en séance du 2 octobre 2017, ont validé le projet présenté en deux phases. 7 000 € ont été réservés aux travaux préparatoires de terrassement. Aujourd'hui, il convient de finaliser le projet par l'achat et la pose du modèle de jeux.

L'estimation de la seconde phase est de **13 000 €**.

**Le projet est validé.**

Le représentant de ce Conseil de quartier souligne que ce parc n'est pas signalé et, vu son emplacement, pas vraiment visible. Deux panneaux indicatifs suffiraient : l'un en partie haute rue Guynemer (vers la boucherie), l'autre en partie basse sur le chemin de Halage.

Monsieur Paris demande que la Direction Cadre de Vie puisse rapidement poser cette signalétique.

### **Conseil de quartier Centre-Ville - Boîtes à mégots**

Le projet des boîtes à mégots, initié par le Conseil de quartier Centre-Ville, émane du constat que les mégots se retrouvent dans les rues, les caniveaux, les trottoirs, donc dans la nature. L'idée est d'inciter les fumeurs à déposer leurs mégots dans un mobilier à cet effet. Ce geste ayant une double symbolique pour le cadre de vie local et pour l'environnement, la durée de dégradation d'un mégot étant de 15 à 20 ans.

Le projet, validé par l'Architecte des Bâtiments de France et les services de la Ville, a été présenté aux 10 autres Conseils de quartiers et sera décliné pour ceux qui souhaitent s'en emparer. En partenariat avec le Tiers Lieu, un prototype sera conçu, fabriqué au maximum à partir de matériaux recyclés et tenant compte du cahier des charges (un modèle qui s'intègre dans le paysage urbain, une partie amovible pour changer les questions, pouvoir vider facilement les conteneurs à mégots, ... ). L'idée est de tester un premier cendrier en centre-ville devant le bar "Le Jacam".

Il convient de financer cette étude de projet, évaluée à 1 200 € et de prévoir la dépense de fabrication de 50 cendriers, pour l'intégralité des quartiers d'Auxerre.

L'estimation totale est de **6 500 €**.

**Le projet est validé.**

**Pascal Durville** ajoute que ce projet fera partie d'un concours national.

**Guy Paris** informe que la Direction Cadre de Vie pense à la façon d'adapter un cendrier sur les corbeilles à papier, tant pour éviter que le mégot soit jeté à terre que pour les débuts de combustion lorsqu'il n'est pas éteint et jeté directement dans la corbeille.

Une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation contre les dépôts sauvages sera programmée par les services de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et de la Ville d'Auxerre. Il insiste sur la nécessité de prévenir le service *Allô Mairie* et si possible d'envoyer une photo par mail afin que le nécessaire soit fait, sans toutefois être trop réactif. Il ne faut pas donner à penser que déposer n'importe où n'importe quand est normal, mais il n'est pas tolérable non plus, dans une ville touristique, que ces dépôts s'accumulent plusieurs jours. Ces informations servent aux réunions de coordination sur la collecte et la propreté avec les autres partenaires (CAA, bailleurs, ...).

### **- Achat d'un vitabris**

En 2017, le Conseil de quartier Centre-Ville a initié un marché de terroir les samedis matins. Les stands sont implantés place de l'Hôtel de Ville. Le bilan est positif et le niveau de satisfaction élevé, aussi bien pour les acheteurs que pour les producteurs et les commerçants du quartier.

Aujourd'hui, les membres du Conseil de quartier souhaitent s'investir uniquement sur le volet animation de ce marché. Ils vont associer et proposer un événement culturel, une activité, de l'artisanat local, des dégustations, ... Ils pensent également inviter des associations pour mieux les faire connaître et favoriser les échanges.

De façon pratique, il convient de disposer d'un vitabris pour faciliter la visibilité et offrir un minimum de confort.

L'estimation est de **1 492,38 €**.

**Le projet est validé.**

### **Informations diverses**

Le montant total engagé est de **24 157,38 €**. Une seconde Commission sera programmée fin juin, pour étudier et financer tous nouveaux projets.

**Guy Paris** informe de la tenue d'un séminaire, première quinzaine d'octobre, pour repenser ce dispositif de proximité et associer davantage les citoyens, pour redonner du souffle. En effet, chacun a pu se rendre compte de la faible participation aux Assemblées de quartiers. Est-ce un manque d'intérêt ? Le manque d'informations ? Les jours de rencontre non adaptés, comme le vendredi soir par exemple ?

A l'ordre du jour également : l'application "Open Data" qui engage dans une démarche d'ouverture des données publiques.

**Elisabeth Gérard-Billebaud** relève que traiter des choses matérielles en Commission c'est un fait mais qu'il faudrait accorder des temps de réflexion et d'information au cœur du sujet : la qualité de vie et la nature des relations humaines. Les thèmes des violences, d'insécurité, de la vie au quotidien doivent être discutés. Un projet particulier peut avoir des incidences, des conséquences bénéfiques ou négatives, les membres des Conseils et les élus doivent pouvoir renseigner, rassurer, impliquer les habitants. Elle soutient que les membres des Conseils de quartiers sont une source essentielle qui permet de fonder les opinions, d'adapter les projets de vie, de souligner les réussites, d'émettre des réserves, ...

**Guy Paris** répond que cette Commission a été créée pour présenter des projets élaborés par et avec les Conseils de quartiers et nécessitant un financement. En réunion de Conseil, les membres invitent souvent des habitants, des associations, des entreprises pour évoquer une problématique, un questionnement, décrire un projet de construction même privé, d'aménagement... La Commission des quartiers doit être pensée aussi comme un moment d'échanges, il est donc important que chaque quartier y soit représenté.

## **Questions diverses**

### **Conseil de quartier des Piedalloues :**

Un Conseil de quartier peut-il faire un signalement ?

Non, c'est un acte individuel, soit par plainte au Commissariat, soit par courrier pour situation préoccupante à d'autres instances. Les membres des Conseils de quartiers doivent faire part à leur élu référent si insécurité et/ou d'incivilité avérées, particulièrement en cas de menaces et de représailles.

### **Conseil de quartier des Rosoirs :**

Les rues des Migraines et Faidherbe ont fait l'objet de travaux de voirie par une entreprise, la sécurité n'était pas convenablement assurée par défaut de signalisation.

Si les chaussées ont été refaites, les trous effectués pour les fouilles sur les trottoirs ont été rebouchés avec du concassé non compacté, les rendant peu ou pas praticables.

Cette information sera transmise à la Direction Cadre de Vie.

Guy Paris remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 20h15.

Le Président délégué de la Commission des quartiers,

**Guy PARIS.**